

Dans quelle mesure la haute chambre a-t-elle renforcé l'intégrité des élections?

Reyes Rodríguez Mondragón



@ReyesRdzM

INDICE

1	SUP-RAP-42/2018 page	4
2	SUP-JDC-1163/2017 page	5
3	SUP-REC-82/2018 page	6

4	SUP-RAP-749/2017	page	7
5	SUP-JRC-388/2017, SUP-JDC-834/2017 Y SUP-JDC-389/2017 Y ACUMULADOS	page	8
6	SUP-JDC-44/2018 Y ACUMULADOS	page	9
7	SUP-REP-32/2018 Y SUP-REP-34/2018 Y ACUMULADOS	page	10
8	SUP-RAP-202/2017	page	11
9	SUP-RAP-726/2017 Y ACUMULADOS	page	12
10	SUP-JDC-281/2017	page	13
11	SUP-JDC-1959/2016	page	14
12	Outils pour aborder les conflits intercommunautaires	page	15

1 SUP-RAP-42/2018

L'information contenue dans le livret de contrôle du scrutin et de dépouillement peut-elle être utilisée pour effectuer un décompte approximatif des voix lors des élections présidentielles et des gouverneurs ?

SUP-RAP-42/2018 (22/03/18)

Oui, parce que les informations enregistrées dans les livrets n'affectent pas le processus ; en outre, elles n'impliquent pas de nouvelles procédures ou étapes par rapport à celles établies par la loi.

Quels sont les faits ?

Le Conseil Général de l'Institut National Electoral (INE) a établi que pour le décompte approximatif, l'activité a pour but de connaître une estimation des tendances du résultat du vote lors des élections présidentielles et des gouverneurs le jour des élections. Dans ce cas, l'information contenue dans le livret servira de base aux opérations de dépouillement et décompte.



Le Parti Écologiste Vert (en espagnol, Partido Verde Ecologista) a sollicité que l'accord soit révoqué et que la Chambre Supérieure émette un critère d'interprétation déterminant que le seul matériel approprié pour l'estimation de comptages doit être celui de la législation en matière de dépouillement et décompte..

Que détermina la Chambre Supérieure?

La Chambre Supérieure a ratifié l'accord pour les motifs suivants:

- a) La nature de l'acte contesté n'est pas matérielle, mais instrumentale, et ne viole en aucun cas le principe de sécurité.
- b) L'accord n'a pas ajouté de règles ou d'étapes supplémentaires à la procédure de dépouillement et décompte, de sorte que les décisions de l'INE, compte tenu de la nature du décompte approximatif et de l'objectif de l'accord, n'entraînent aucun préjudice pour cette procédure.
- c) Les informations contenues dans les livrets pour les opérations de dépouillement et décompte dans le cadre des enquêtes sont conformes aux caractéristiques qui confèrent une certitude à la procédure de comptage estimée.
- d) Il n'existe aucun conflit entre le droit du citoyen à l'information et le principe de certitude dans les résultats électoraux, de sorte qu'il n'était pas nécessaire de porter un jugement.



2 SUP-JDC-1163/2017



CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CANDIDAT INDÉPENDANT

SUP-JDC-1163/2017 (03/01/2018)

La règle selon laquelle il faudrait quitter un parti politique 12 mois avant de devenir candidat indépendant devrait-elle s'appliquer de la même manière à un ancien militant qu'à un ancien directeur ?

Doit-on répartir géographiquement le soutien d'un candidat indépendant entre les municipalités d'un État ?

Quels sont les faits ?

- 1 Le Tribunal Électoral de Puebla a validé les lignes directrices pour la conduite et l'enregistrement d'un candidat indépendant pour le processus électoral de Puebla de 2017-2018. Ces directives, reprenant les dispositions du Code électoral de l'État, stipulent ceci :
 - Pour être candidat indépendant, le candidat en lice devra se retirer de tout parti politique dans les 12 mois précédents.
 - Pour s'inscrire, un candidat indépendant doit obtenir au moins 2 % de signatures de soutien dans les deux tiers de chacune des municipalités de l'État.
- 2 Un candidat en lice a contesté ces deux principes directeurs, les considérant comme disproportionnés et comme une violation de son droit à se faire élire.



Que détermina la Chambre Supérieure ?



✓ Aucune militance antérieure dans un parti politique

Contrairement à ce qui est établi par le Code électoral des États, une personne qui n'a été qu'un militant d'un parti politique ne devrait pas être tenue d'en sortir 12 mois avant les élections. Ceci en raison de l'influence qu'exerce une position directive n'est pas la même chose que l'influence d'un militant régulier. Cela a été pris en compte lorsqu'il s'agit de militants, car ils n'ont besoin de se séparer du parti qu'un jour avant de présenter le document d'intention d'enregistrement en tant que candidat indépendant.



✓ Répartition géographique des soutiens des candidats indépendants.

Un candidat potentiel doit prouver qu'il dispose d'une représentation citoyenne suffisante au sein de l'État. Par conséquent, exiger que le soutien soit réparti géographiquement dans au moins deux tiers des municipalités des États est excessif. Il ne devrait donc pas y avoir d'exigences imposant une répartition géographique du soutien des candidats tel qu'il figure dans le Code électoral local.

3 SUP-REC-82/2018

Exigences applicables aux **CANDIDATS INDÉPENDENTS**

SUP-REC-82/2018 (15/03/2018)

Un candidat indépendant à la
Mairie de Puebla



Chambre Régionale
de Mexico

1% 

 **La Chambre Supérieure a confirmé que**



- 3 % n'est pas proportionnel
- Le code de bonne conduite appliqué par la Commission de Venise est un principe directeur

4 SUP-RAP-749/2017



Comment le Règlement électoral a-t-il changé par rapport à: l'examen préliminaire des votes ; le transfert du matériel électoral; la réalisation de sondages et de dépouillements rapides ; la parité des sexes; la qualité de la documentation électoral et pour l'affiche des résultats?

SUP-RAP-749/2017 (14/02/2018)

Les faits?



- 1 L'Institut National Électoral (INE) a adopté un Accord par lequel plusieurs articles du Règlement électoral ont été modifiés.
- 2 Le Parti Action Nationale (en espagnol: Partido Acción Nacional PAN), le Mouvement Citoyen (en espagnol: Movimiento Ciudadano, MC) et le Mouvement de Régénération National (en espagnol: Movimiento de Regeneración Nacional, MORENA) ont formé respectivement un recours contre cet Accord, estimant que l'INE enfreignait le principe de la réserve de droit. A cet égard, ils ont fait valoir qu'avec les modifications apportées:
 - Le processus de dépouillement et d'examen des votes prévus dans la Loi Générale des Institutions et des Procédures Electorales (en espagnol, Ley General de Instituciones y Procedimientos Electorales, LEGIPE) a été modifié par la réglementation d'un processus d'examen préliminaire des votes pour épurer les bulletins déposés dans les urnes erronées.
 - Les fonctionnaires des bureaux de vote ont été dispensés de signer les documents électoraux qu'ils sont tenus de signer en permettant le transfert des matériels électoraux par type d'élection.
 - Les règles de parité entre les sexes applicables à la nomination des candidats locaux ont été omises.
 - La qualité de la documentation électoral a été compromise en permettant aux Organismes Publics locaux (en espagnol, Organismo Público Local, OPLE u OPLES) de soumettre des propositions pour l'achat ou l'acquisition de ce matériel.
 - Les personnes intéressées à effectuer des scrutins de sortie et des dépouillements rapides sont indûment dispensés d'aviser l'autorité électoral de cette intention.
 - En permettant le remplissage fractionné de l'affiche des résultats, une fois le registre d'une élection (fédérale ou locale) rempli, le principe de légalité et de certitude est violé.

Que décida la Chambre Supérieure?

La majorité n'a modifié que certaines parties de l'accord attaqué comme suit:

- 1 En révoquant les règles relatives au processus d'examen préliminaire des votes, estimant que l'INE n'avait pas le pouvoir de modifier la procédure d'examen et de dépouillement des votes prévus par la LEGIPE.
- 2 En révoquant les règles qui permettaient le transfert des matériels électoraux par type d'élection, parce que la LEGIPE établit que le procès-verbal doit être signé, sans exception, par tous les fonctionnaires et représentants ayant rempli leur fonction dans les bureaux de vote.
- 3 En révoquant le remplissage fractionné de l'affiche des résultats, estimant qu'il devrait être effectué à la fin des élections locales et fédérales.
- 4 En modifiant le Règlement Électoral afin que les particuliers et les sociétés qui ont l'intention d'effectuer des sondages de sortie et des dépouillements rapides doivent en aviser les autorités électoral.
- 5 En confirmant que le Conseil Général de l'INE n'a pas le pouvoir d'édicter des règles de parité de genre pour la nomination des candidats locaux.
- 6 En confirmant que la qualité de la documentation électoral n'est pas menacée, car les processus d'acquisition et de passation de marchés de ces produits sont correctement réglementés dans les règles électoral.



La minorité a exprimé son désaccord pour les raisons suivantes:

- 1 L'examen préliminaire du scrutin ne modifie pas la procédure de dépouillement et il n'y a pas violation du principe de la réserve de droit, car la LEGIPE n'établit pas à quel moment les bulletins qui correspondent à un vote différent doivent être identifiés. La procédure d'examen préliminaire contribuerait à l'obtention de résultats rapides et précis.
- 2 La réglementation du transfert des matériels par type de scrutin est devenue définitive et ferme parce que cette question n'a pas été contestée dans la décision en appel SUP-RAP-609/2017.
- 3 La loi ne définit pas le moment opportun pour remplir l'affiche des résultats et le fait de permettre le remplissage fractionné faciliterait l'optimisation des délais et la diffusion des résultats avec plus de certitude au moment de la conclusion d'une élection, que celle-ci soit locale ou fédérale.

5 SUP-JRC-388/2017, SUP-JDC-834/2017 Y SUP-JDC-389/2017 Y ACUMULADOS

Quelle " norme de vérification " devrait être utilisée pour confirmer que des pratiques de clientélisme ont été commises?

SUP-JRC-388/2017, SUP-JDC-834/2017 y SUP-JDC-389/2017 acumulados (24/11/2017)

Les faits



- 1 Le Parti Action Nationale (en espagnol : Partido Acción Nacional PAN) et le Mouvement de Régénération National (en espagnol : Movimiento de Regeneración Nacional, MORENA) ont déposé une plainte auprès de l'Institut Electoral de Coahuila concernant la distribution des cartes "Mi Monedero (Mon porte-monnaie électronique), "Mi Monedero Rosa" (Mon porte-monnaie électronique rose), et "Mi tarjeta de inscripción" (Ma carte d'inscription) effectuée par le Parti Révolutionnaire Institutionnel (en espagnol : Partido Revolucionario Institucional, PRI).
- 2 Leur existence a été prouvée par un rapport de leur production.
- 3 Le Tribunal Electoral de Coahuila a déterminé que les cartes distribuées par le PRI garantissaient des avantages dans le cadre de programmes sociaux, exerçant ainsi des pressions dans le but d'obtenir le vote de l'électorat. En conséquence, le PRI et son candidat ont été condamnés.
- 4 Le PRI a porté plainte devant la Chambre Supérieure.

Que décida la Chambre Supérieure ?

La majorité a abrogé la sanction au motif que :

- 1 L'élaboration des cartes a été démontrée mais elles n'ont pas encore été distribuées, donc les cartes ont été considérées comme un outil de propagande électorale valide puisqu'elles ne contenaient que des promesses de campagne.
- 2 Au regard de la création de la liste électorale, l'Institut National Electoral (INE) doit déterminer ce qui se passe ensuite puisque les dispositions légales n'autorisent ni les politiciens ni les partis politiques à établir ce type de liste.

distribution?



La minorité a estimé que:



- 1 Les faits ont été démontrés lors de la distribution de cartes aux groupes ciblés, tels que les familles en situation de pauvreté, les femmes en situation de vulnérabilité et les jeunes étudiants pendant le processus électoral.
- 2 La répartition des cartes était un cas de mauvaise pratique de favoritisme, étant donné que la collecte de données personnelles dans une liste électorale, la pression sur l'électorat pour modifier sa préférence électorale est présumée. Par conséquent, l'appui des décisions uniquement par la preuve directe, conduit à l'impunité, aux actes illégaux et à la pratique électorale malveillante.

6 SUP-JDC-44/2018 Y ACUMULADOS

Qu'est-il arrivé aux **CANDIDATS INDEPENDANTS** au poste de gouverneur de Puebla ?

SUP-JDC-44/2018 y acumulados (26/02/2018)



seulement
30 jours!

La Chambre Supérieure a décidé, à la majorité de proroger
30 jours le délai accordé aux candidats indépendants pour
recueillir un nombre suffisant de signatures.

Pourquoi?

Car le délai était
déraisonnable

Car elle limite excessivement le droit d'être élu, car exiger des candidats qu'ils obtiennent 132 552 signatures en 30 jours est disproportionné et irréalisable.

7 SUP-REP-32/2018 Y SUP-REP-34/2018 Y ACUMULADOS

Dans quelles circonstances les spots d'un parti à la radio et à la télévision peuvent-ils porter atteinte à la liberté de la presse ?

SUP-REP-32/2018 y SUP-REP-34/2018 acum. (28/03/18)

Quels sont les faits ?

Le Parti Action Nationale (En espagnol, Partido Acción Nacional, PAN) a diffusé un spot dans lequel il déclare que les prétendues attaques menées par le journal "El Universal" à travers un article destiné à Ricardo Anaya, le président du parti au moment des faits étaient "fausses". Le spot comprenait des images du journal et des actualités diffusées à la télévision.



Le message a-t-il fait un usage abusif des fonds alloués à la propagande ?

La Chambre Régionale Spécialisée décida que :

- Le spot n'a pas été utilisé pour étendre le droit de réplique de Ricardo Anaya Cortés concernant un article de presse sur l'augmentation de sa position ni de celle de sa famille politique.
- Il ne s'agissait pas d'une utilisation abusive de la subvention destinée à la propagande ni d'une fausse déclaration.
- Il n'y a pas eu d'actes prématurés de campagne de la part de Ricardo Anaya ou du PAN.

La Chambre Supérieure a estimé que :

Contrairement à la résolution de la Chambre Régionale, elle a considéré qu'il y avait un usage abusif de la subvention au titre de la propagande car :



- Le spot n'est pas conforme aux fins de la propagande politique, il rajoute les problèmes personnels de Ricardo Anaya au lieu de promouvoir le parti.
- Le PAN ne peut utiliser la subvention pour débattre contre les médias au sujet d'articles gênants concernant le parti ou ses dirigeants. Cela pourrait nuire au devoir d'information des médias.
- Les partis politiques devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent leur subvention de propagande dans le but de discréditer le travail des journalistes de manière injustifiée et de le sortir de son contexte.
- Quoi qu'il en soit, il n'y a pas eu de surexposition ou de positionnement personnel de Ricardo Anaya, ni d'actes prématurés de campagne ou de fausses déclarations.

Deux juges ont considéré que...

Les partis politiques peuvent utiliser leur subvention pour aborder des sujets d'intérêt général, tels que les recherches journalistiques menées dans le but d'enquêter sur le patrimoine du dirigeant du parti, car elles ne concernent pas seulement la personne lésée mais également la manière dont le parti est perçu. Il est considéré comme légitime de diffuser des opinions ou des informations critiques concernant le travail du journaliste dans les messages publicitaires subventionnés par le parti lorsqu'il y a des raisons parfaitement justifiées de le faire.

L'utilisation abusive de la subvention réside dans le fait que le contenu a porté atteinte aux droits des tiers en faisant indirectement référence au travail d'enquête d'El Universal et à la manière dont cette information a été sortie de son contexte et qualifiée

L'utilisation de la subvention comme moyen de miner les médias et leurs membres se traduit par une ingérence indirecte dans la liberté d'expression et le droit du citoyen d'être informé. Cette ingérence a un effet préjudiciable sur l'exercice du journalisme et nuit gravement à la circulation des idées, ce qui devient un obstacle à l'exercice consciencieux du droit de vote de l'électorat.

8 SUP-RAP-202/2017vv



L'Institut National Electoral (INE) peut-il réviser l'objectif des dépenses de campagne d'un parti politique tout en vérifiant toutes les dépenses du parti ?

SUP-RAP-202/2017 (24/11/2017)

La distribution de cartes proposant de nouveaux programmes sociaux et distribuées aux citoyens au cours du processus électoral d'un État par un politicien doit être considérée comme de la propagande licite ou une manœuvre de vote ?

QUELS SONT LES FAITS ?



L'INE a déterminé que la coalition "Por un Coahuila Seguro" (Pour un Coahuila sûr) a utilisé des ressources pour distribuer les cartes "Mi Monedero Rosa" (Mon porte-monnaie électronique rose), "Mi Monedero" (Mon porte-monnaie électronique) et "Mi Tarjeta de inscripción" (Ma Carte d'inscription), la Coalition a rempli une liste électorale avec toute l'information provenant des bénéficiaires possibles, lors de la délivrance de ces cartes. Cette action a entraîné leur pénalisation.

La Coalition a prétendu qu'il s'agissait de propagande, et donc les inclure comme dépense de campagne était justifié.

QUE DÉTERMINA LA CHAMBRE SUPÉRIEURE ?

La majorité a décidé que :

- 1 L'audit de l'INE est invalidé lorsque la légitimité de cette dépense spécifique est démontrée.
- 2 Les cartes faisaient en fait partie de la propagande légale de la campagne de la Coalition.

La minorité a considéré que :

- 1 Les cartes ne faisaient pas partie des dépenses légales de la campagne puisqu'il s'agissait d'une simulation d'une offre de programme d'avantages sociaux, et aussi parce qu'une liste électorale a été créée avec les renseignements personnels du détenteur de la carte.
- 2 La capacité de l'INE à vérifier et à déterminer la légalité des dépenses d'un parti politique comprend entre autres l'analyse de l'utilisation, la finalité et l'origine de la ressource utilisée par le parti politique.



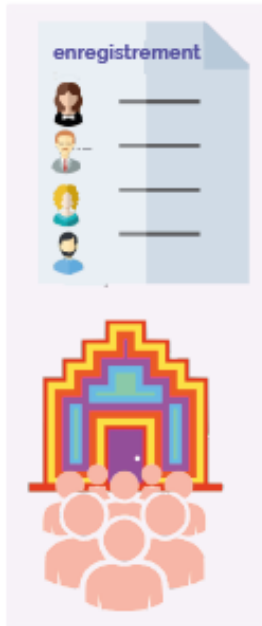
9 SUP-RAP-726/2017 Y ACUMULADOS



Les mesures de discrimination positive en matière d'égalité entre les sexes et les peuples indigènes sont-elles valables ?

SUP-RAP-726/2017 y acumulados (14/12/2017)

Les faits



1 L'Institut National Électoral (INE) a mis en place des mesures de discrimination positive à l'égard des femmes et des peuples indigènes dont les partis politiques doivent tenir compte dans l'enregistrement des candidats à un mandat politique.

Les mesures de discrimination positive en faveur de l'égalité des sexes pour les fonctions suivantes :

Dans le cas de la majorité relative au Sénat :

Une première formule composée de femmes et une autre constituée d'hommes devront être enregistrées dans chaque état pour atteindre la parité verticale.

Les listes des États devraient inclure 50 % de femmes et 50 % d'hommes pour parvenir à la parité horizontale.

Dans le cas de la représentation proportionnelle :

Pour les députations : 2 des 5 listes devront être conduites par 2 personnes du même sexe.

Pour les sénatoriaux : les listes nationales devront être conduites sur la base d'une formule exclusivement féminine.

La discrimination positive à l'égard des peuples indigènes :

Les partis politiques nationaux devront procéder à l'enregistrement des formules de députation à la majorité relative, avec une intégration des peuples indigènes auto-inscrits dans 12 des 28 districts dont le pourcentage d'indigènes est d'au moins 40%. Sur ces 12 districts, les femmes doivent se présenter dans six d'entre eux et les hommes dans les six autres.

2 Comme certains partis politiques et citoyens n'étaient pas satisfaits de cette décision, ils ont adressé une requête à la Chambre Supérieure pour que celle-ci révise les discriminations positives approuvées.

Que déterminina la Chambre Supérieure?

La décision de la Chambre Supérieure à la suite de cette résolution est la suivante:

- 1 En validant la discrimination positive entre les sexes dans la mesure où, par un traitement préférentiel, l'égalité entre les hommes et les femmes aura plus de chances d'être respectée.
- 2 En modifiant la discrimination positive des peuples et communautés indigènes afin d'optimiser leur participation de manière opportune et effective : pour ce faire, les partis doivent présenter des candidats exclusivement indigènes dans 13 districts électoraux.



10 SUP-JDC-281/2017

Le Congrès local de l'État du Guerrero a-t-il négligé d'adapter la législation locale pour régir la manière dont les élections traditionnelles indigènes devraient se tenir ?

SUP-JDC-281/2017 (02/06/17)

Quels sont les faits ?

- Le 14 juin 2014, la Municipalité indigène d'Ayutla de los Libres, Guerrero, a demandé à l'Institut National Electoral de célébrer les élections suivantes de 2015 selon leurs coutumes traditionnelles.
- En février 2017, le Congrès local de l'État du Guerrero a publié un décret qui fixe les dates des élections indigènes conformément à leurs pratiques traditionnelles, ainsi que la date à laquelle les autorités élues prendront leurs fonctions, pour les prochaines élections générales de 2018.
- Les représentants de la municipalité (qui ont refusé de célébrer leurs élections conformément aux pratiques traditionnelles indigènes) ont dénoncé le fait que le Congrès local avait négligé d'adapter la loi afin de régir les procédures dans lesquelles les élections de la municipalité indigène devraient être célébrées. Le Tribunal Électoral Local a jugé qu'il n'y avait aucune omission de cette nature.

Résolution de la Chambre Supérieure :

La Chambre Supérieure a confirmé le jugement du Tribunal Électoral Local, considérant qu'il n'y avait eu aucune omission.

Les dispositions légales minimales qui garantissent que les communautés indigènes peuvent célébrer leurs élections conformément à leurs pratiques traditionnelles sont prévues par la Constitution locale.

En outre, le Congrès local ne peut régir les procédures selon lesquelles les communautés indigènes doivent célébrer leurs élections. Au contraire, cette question relève de la compétence de la propre municipalité indigène, conformément à leurs droits à l'autonomie et à l'autogestion reconnus par les Constitutions fédérale et locale.



11 SUP-JDC-1959/2016

CONSULTATION DE

COMMUNAUTÉS INDIGÈNES

SUR LES QUESTIONS DE DÉLIMITATION DES DISTRICTS

SUP-JDC-1959/2016 (22/02/17)

Lors de la consultation d'une communauté indigène concernant la localisation de ce district, quelles sont les caractéristiques auxquelles la consultation doit répondre?

Lignes directrices relatives aux processus de consultation



L'INE doit mener un processus de consultation avec les communautés qui pourraient être touchées par la redéfinition du district.



La consultation doit avoir lieu avant le redécoupage, se faire en connaissance de cause, par l'intermédiaire des autorités représentatives de la communauté et avoir un caractère effectif.



Le droit de consultation des peuples indigènes ne se limite pas à faire connaître leur opinion, mais implique également leur participation.



La participation réelle implique que l'avis doit se traduire dans le processus de redécoupage. En outre, la dimension de l'identité culturelle doit être prise en compte.



Si l'INE décide de relocaliser une communauté indigène dans un district contrairement au désir de la communauté, il devra expliquer les raisons pour lesquelles il a dérogé aux résultats de la consultation.

En cas de découpage, comment l'opinion d'une communauté indigène qui s'exprime dans un processus de consultation mis en œuvre par l'INE peut-elle être dépassée ?

Les faits

L'INE...

- A approuvé un nouveau découpage territorial des circonscriptions électorales uninominales de l'état de Sonora. Un des effets a notamment consisté à relocaliser la section 736, sur laquelle réside la communauté indigène Cucapah, dans un district différent de celui auquel elle a toujours appartenu.
- A indiqué qu'il s'était conformé aux principes directeurs en matière électorale en respectant les critères de découpage et en menant une consultation entre les communautés indigènes concernées.

Une autorité de la communauté indigène Cucapah...

- Était en désaccord avec la décision de l'INE de la transférer de la circonscription électorale 1 dont la capitale est San Luis Río Colorado - à laquelle elle appartient depuis toujours - vers la circonscription électorale 2, qui a pour capitale Puerto Peñasco.
- A prétendu que la consultation n'était pas adéquate dans la mesure où elle ne tenait pas compte du fait que la communauté indigène avait manifesté son intention de se rattacher au District électoral 1 dans le cadre du processus consultatif.



Résolution de la Chambre Supérieure

La Chambre Supérieure a décidé de révoquer la nouvelle délimitation territoriale approuvée par l'INE afin que, sur la base des résultats de la consultation menée à l'époque, elle prenne en compte l'avis de la communauté indigène Cucapah sur son appartenance au district qui correspond le mieux tout en privilégiant la composante socio-culturelle.

12 Outils pour aborder les conflits intercommunautaires

Outils pour aborder les conflits intercommunautaires

Qu'est-ce qu'un conflit intercommunautaire?

Il s'agit d'un conflit entre deux communautés autonomes à l'intérieur d'une même municipalité, dans certains cas, une communauté agit comme un organisme de développement et l'autre comme le chef-lieu de la commune. Conflits. L'un de ces conflits pourrait être la revendication d'un organisme au sujet du droit de l'autre de postuler des candidats.

Ces conflits font ressortir une tension entre le droit universel de vote et le droit à l'autonomie et à l'autodétermination.



Les prémisses normatives suivantes sont utilisées pour résoudre ces conflits:



Pluralisme juridique

Recherche de solutions juridiques entre les communautés indigènes



Droit à l'autonomie et à l'autodétermination des communautés indigènes.

La communauté indigène est l'objet de ces droits, ce qui implique de maximiser son autonomie et de minimiser au maximum les interventions gouvernementales.



Des régimes municipaux différenciés

Il est possible pour deux ou plusieurs autorités traditionnelles de coexister au sein d'une même municipalité avec la même autonomie et les mêmes droits à l'autodétermination.



Le caractère universel du droit de postuler des candidats (vote passif) n'est pas absolu

Les communautés indigènes peuvent imposer des limites au droit de postuler des candidats exclusivement aux membres de leur communauté.

Solution en cas de conflits intercommunautaires



Le vote universel n'est pas absolu, car une communauté peut limiter le droit de présenter des candidats pour que seuls les membres de cette communauté puissent l'exercer.

Le dialogue et la négociation au sein de la communauté devraient être prioritaires lorsqu'on fait face à un conflit.

En considérant les communautés autochtones concernées sur un pied d'égalité, en termes de droits et d'obligations

Les différentes positions du TEPJF

Promouvoir une plus grande participation électorale de la part des organismes par le biais d'arrangements et d'ententes entre les communautés, par exemple, en conservant les modes de participation intercommunautaires.

Avantages : il maximise les accords communautaires, il va de pair avec une plus grande participation des agences pour parler d'autres sujets.

contre

En imposant des devoirs d'universalité du vote (actif ou passif) à la communauté, malgré une participation directe.

Inconvénients: ignorer la problématique politique et culturelle des communautés autochtones.



@ReyesRdzM

www.justiciaabierta.net

